

Objet : Adhésion du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales au Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin (REEMA)

La 1^{ère} Vice-présidente expose :

- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2012-01-07 approuvant le principe d'adhésion au Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin (REEMA)

Le Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin (REEMA) est une association, créée en juin 2010, et qui vocation à fédérer les acteurs de domaine de l'éducation à l'environnement des massifs alpins français. Ce réseau s'est donné plusieurs missions.

En tant que réseau, il vise à :

- permettre aux acteurs alpins de l'éducation à l'environnement et au territoire de mieux se connaître
- recenser l'ensemble des ressources pédagogiques concernant le territoire alpin et de les partager ;
- favoriser l'organisation de projets collectifs menés par le Réseau ou par les membres du réseau ;

La dimension alpine des projets et des actions est privilégiée et constitue l'originalité de ce réseau.

Ce rôle fédérateur a été reconnu par l'Etat puisque la DATAR est un des membres fondateurs du REEMA. Son rôle, à l'échelle du massif alpin, a également été reconnu puisque le REEMA est membre du Comité de massif et reconnu par le Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC). Le REEMA est soutenu financièrement par les Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, par la DATAR, pour l'Europe, par la Fondation de France, par le Parc national des Ecrins.

Cette association propose plusieurs services : un site internet (<http://www.reema.fr>), une infolettre, l'animation d'une liste de discussion, l'organisation de journées d'information interprofessionnelles sur des thématiques spécifiques (la dernière en date concernait la sécurité en montagne), une base de données de ressources (humaines, documentaires, financières, etc.).

Elle anime également le réseau des chargés de mission « éducation environnement et au territoire » des Espaces Protégés Alpains français (Parcs nationaux, Pnr, réserves naturelles, etc.) et organise un séminaire annuel sur les enjeux de l'éducation au territoire en montagne. Un document de présentation sur l'identité alpine est en cours d'élaboration.

L'adhésion du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales au REEMA constituerait une reconnaissance du rôle majeur de cette association et conforterait ce réseau en cours de constitution. L'adhésion du SMBP correspondrait au versement d'une cotisation de 50 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition de la 1^{ère} Vice-présidente
- **Décide** d'adhérer au REEMA
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Pour le Président et par délégation
La 1^{ère} Vice-présidente
Christine NIVOU